

NOUS CONTACTER

N° client : 6 028 323 400



■ Par Internet

edf.fr

application mobile : [EDF&MOI](#)

mail : serviceclient@edf.fr

■ Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

■ Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

■ Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

■ Lieu de consommation

8 RUE DE L'ESPÉRANCE
77170 BRIE COMTE ROBERT

Titulaire du contrat

MONTOURCY NATHALIE
SERRAF
MICHAEL

Votre contrat

N° de client : 6 028 323 400

N° de compte : 4 05 4 049 205 831
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Électricité « Tarif Bleu »

- Point de livraison (PDL) :
N° 22103907294369
- Puissance : 06 KVA

**MONTOURCY NATHALIE
SERRAF MICHAEL
8 RUE DE L'ESPÉRANCE
77170 BRIE COMTE ROBERT**

ATTESTATION TITULAIRE DE CONTRAT

Par la présente, EDF atteste que NATHALIE MONTOURCY et MICHAEL SERRAF sont actuellement titulaires d'un contrat auprès d'EDF pour le logement situé au 8 RUE DE L'ESPÉRANCE 77170 BRIE COMTE ROBERT.

Ce contrat a été établi aux noms de NATHALIE MONTOURCY et MICHAEL SERRAF sur la base de leurs déclarations.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris, le 24 Juin 2025

Guillaume
Votre conseiller EDF

Cachet Électronique
Visible d'authentification
de ce document

2D-DOC

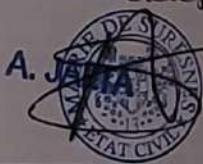


⁽¹⁾ Époux ou Père
Prénoms Michael, Daniel
Nom ⁽²⁾ SERRAF

né ⁽³⁾ le 13 mars 1981
à 13 heures 40
à Senones (Haut. de Seine)
fil ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Jacques SERRAF
et de ⁽⁶⁾ Sylvie, Léontine, Madeleine
AUDRY.

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 533**
le ⁽⁷⁾ 8 juin 2021
Mentions marginales ⁽⁸⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁹⁾ déposé



Mariage célébré à _____

le _____

Il a été déclaré ⁽¹⁰⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n° _____**
Mentions marginales ⁽¹¹⁾

⁽¹⁾ Épouse ou Mère
Prénoms Nathalie

Nom ⁽²⁾ MONTOURCY

née ⁽³⁾ le 3 mars 1983
à 08 heures 30
à Paris 12^e arrondissement

fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Christian, Marcel
MONTOURCY
et de ⁽⁶⁾ Brigitte, Sylvie REHAK

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 993**
le ⁽⁷⁾ 25 mai 2021
Mentions marginales ⁽⁸⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁹⁾



à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie _____ 2^{re} partie _____ ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ____ ».
(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».
(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

Premier ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 842

Le 28 Mars 2021

à 09 heures 04 minutes

est né(e)⁽²⁾ Lysa, ROSE

SERRAF MONTOURCY.

Suivant déclaration conjointe
du 29 Mars 2021

(1^{re} partie : SERRAF

2nd partie : MONTOURCY)

du sexe Féminin

à Saint-Maurice
(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 05 Mars 2021 à Mareuil-
les-jeux (Seine-et-Marne)
par le père .

Délivré conforme aux registres, le

30 Mars 2021.

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2nd partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».